

**Mairie de CHARTAINVILLIERS**

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 33 / 2024**

OBJET :

-----  
REVERSEMENT DES FRAIS  
D'ASSEMBLÉES  
ELECTORALES DE 2024  
-----

Date de la convocation  
du Conseil Municipal :

5 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze Décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames Dominique LEJEUNE, Janine CHEUL, Danielle BENOIST et Messieurs, Didier VERNIOL, Thierry GARNIER, Serge DROIT, et David CHOLLEY

Étaient absents excusés : Messieurs Guy BOUAZIZ (pouvoir donné à Mr Droit) et Fabrice TANTY (pouvoir donné à Mr Boutin)

Etaient absents non excusés : Madame Cécile DE BEIR

Monsieur Thierry GARNIER a été élu secrétaire de séance.

Le Maire expose que la commune a perçu des indemnités pour frais d'assemblée électorale, d'un montant de 95.63 euros pour les élections européennes 2024 et d'un montant de 190.96 euros pour les élections législatives 2024.  
Soit un total de 286.59 euros

Il propose de verser l'intégralité de cette somme à la secrétaire de mairie, du fait de la charge administrative supplémentaire occasionnée.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

DONNE UN AVIS FAVORABLE à cette proposition.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20241212-33-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

Certifié exécutoire  
Compte tenu de sa  
Réception en Préfecture  
Et de sa publication